

ARTICLE HUITIÈME.

**A PROPOS D'UNE VENTE D'ESCLAVES PAR DEUX  
DE NOS AIEUX.**

En janvier 1889, mon fils l'abbé F. A. Baillairgé, rédacteur de l'*Etudiant* à Joliette, publiait dans ce journal, l'article suivant :—

“ On parle beaucoup d'abolition de l'esclavage depuis quelque temps ; ce sera la gloire de 1888. Mgr. Lavigerie, évêque d'Alger, puissamment encouragé par Léon XIII, organise partout la croisade.

Nous nous sommes demandé si jamais il y avait eu des esclaves au Canada.

La réponse en surprendra plusieurs.

L'esclavage a existé au Canada, sous la domination française et sous la domination anglaise.

Les documents qui établissent cette conclusion, sont renfermés dans le premier volume des mémoires publiés par la société historique de Montréal, en 1859.

Contentons-nous de faire deux extraits de la *Gazette de Québec*, l'un du 18 mars, l'autre du 25 mars 1784 ; on y lit ce qui suit :

A vendre :—“Une Nègresse qui est présentement en ville. L'on pourra s'adresser à madame Perreault pour le prix.”

A vendre :—“Un Nègre âgé d'environ 25 ans, qui a eu la petite vérole. S'adresser à l'imprimeur.”

Grâces à Dieu, cette plaie n'a jamais eu, chez nous, de vastes proportions ; tout au contraire.

M. Louis-de-Gonzague Baillairgé, grand-oncle du rédacteur, lui écrivit à propos de cet article :—

“ Mon cher abbé,

Voici un autre document :—

C'est une vente faite ici à Québec, de deux Nègres, par deux de nos aïeux ! Cureux de St-Germain, mon grand-oncle maternel et Michel Fortier son beau-frère. Ainsi, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, nous sommes tous deux des descendants de marchands d'esclaves à Québec. Il n'y a pas à regimber. Suit l'extrait du document en question :—